

Note conjoncturelle

1^{er} trimestre 2022



Auvergne-Rhône-Alpes



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Note conjoncturelle régionale du 1^{er} trimestre 2022

Réalisée par la DREETS en partenariat avec la
DRFiP, les DDFiP et les Urssaf de la région
Auvergne-Rhône-Alpes

En Bref

Le chiffre d'affaires des entreprises de la région augmente au premier trimestre 2022 (+14,5 % sur un an). Il augmente de 10,4 % au niveau national. Les encaissements d'impôts sont en forte hausse (+23,6 % d'impôt sur les sociétés, +14 % de TVA, +11 % de taxe de publicité foncière, +15,2 % de droits de mutation, sur un an). Les créations d'entreprises augmentent de 2,8 % par rapport au 4^e trimestre 2021. Les taux de restes à recouvrer des entreprises payant mensuellement sont en baisse par rapport au 1^{er} trimestre 2021 (-2,3 points), en particulier dans l'hébergement-restauration, où le taux à 30 jours (échéances de février 2022) diminue de 29,4 points sur un an.

La situation de l'emploi et du chômage s'améliore entre le 3^e et le 4^e trimestre 2021 : l'emploi salarié est en hausse de 0,3 % et le nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) de 2,3 %. Le taux de chômage baisse de 0,6 point. Entre le 4^e trimestre 2021 et le 1^{er} trimestre 2022, le nombre de demandeurs d'emploi des catégories A, B et C diminue de 3 %. La part des demandeurs d'emploi de longue durée baisse de 1,1 point sur un an. Le nombre de ruptures conventionnelles individuelles augmente de 24 % entre le 1^{er} trimestre 2021 et le 1^{er} trimestre 2022.

Le nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et celui de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) diminuent respectivement de 5,8 % et de 6,8 % sur un an.

Les principaux indicateurs :

Chiffre d'affaires : (T1 2022)	➔	+14,5 % sur un an
Créations d'entreprises : (T1 2022)	➔	+2,8 % sur un trimestre
Emploi salarié : (T4 2021)	➔	+0,3 % sur un trimestre
Intérim : (T4 2021)	➔	+5,7 % sur un trimestre
DPAE : (T4 2021)	➔	+ 2,3 % sur un trimestre
Taux de chômage : (T4 2021)	➡	- 0,6 point sur un trimestre
Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories ABC : (T1 2022)	➡	-3 % sur un trimestre
Revenu de solidarité active (RSA) : (mars 2022)	➡	-5,8 % sur un an
Allocation de solidarité spécifique (ASS) : (février 2022)	➡	-6,8 % sur un an

Table des matières

Économie

<i>Pib régional</i>	7
<i>Chiffre d'affaires et investissements des entreprises</i>	8
<i>Encaissements fiscaux</i>	8
<i>Dossiers traités par la commission des chefs de services financiers</i>	8
<i>Taux de restes à recouvrer</i>	9
<i>Créations et défaillances d'entreprises</i>	10
<i>Importations et exportations</i>	11
<i>Conjoncture hôtelière</i>	12
<i>Conjoncture immobilière</i>	13

Emploi et chômage

<i>Emploi salarié (dont intérim)</i>	14
<i>Déclarations préalables à l'embauche</i>	16
<i>Activité partielle</i>	16
<i>Ruptures collectives de contrats de travail (PSE, RCC, LICEC)</i>	17
<i>Ruptures conventionnelles individuelles</i>	20
<i>Taux de chômage</i>	20
<i>Demande d'emploi trimestrielle</i>	22

Prestations sociales

<i>Bénéficiaires des prestations de solidarité</i>	24
--	----

Économie

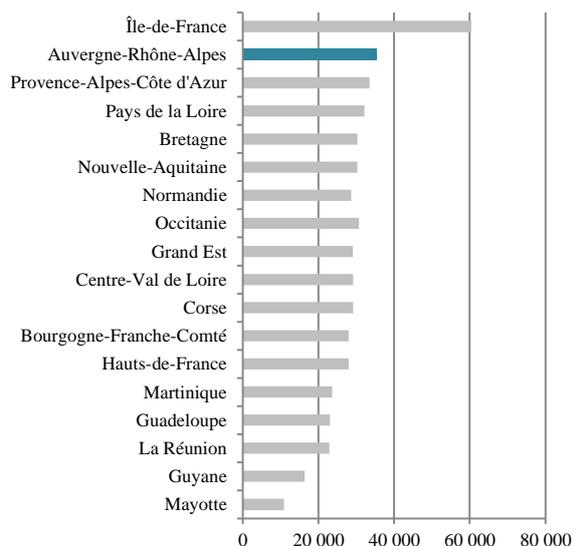
Le Pib régional

Source : Insee - Comptes régionaux base 2014, Estimations de population

Année : 2020

Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région de France en termes de niveau du PIB (268 691 millions d'euros en 2020). Par habitant, cela correspond à 33 205 euros, soit un chiffre supérieur à toutes les autres régions à l'exception de l'Ile-de-France (57 600 euros).

Pib par habitant (en euros)



Le chiffre d'affaires et les investissements des entreprises de la région en hausse

Au premier trimestre 2022, toutes activités confondues, le **chiffre d'affaires** des entreprises privées de la région a atteint environ 136 500 millions d'euros et a ainsi augmenté de 14,5 % sur un an. Au niveau national, il augmente de 10,4 %. Le chiffre d'affaires augmente dans tous les secteurs : +11 % dans l'industrie (contre +16,3 % au niveau national), +5 % dans la construction (contre +4 % au niveau national), et +11,4 % dans le commerce (contre +12,6 % au niveau national). L'**investissement** de ces entreprises augmente de près de 13,6 % en un an (contre +4 % au niveau national).

Chiffre d'affaires et investissement des entreprises privées

	Montant 2021 (en M€)	Montant 2022 (en M€)	Evolution annuelle
Chiffre d'affaires :			
Total Auvergne Rhône-Alpes	119 140	136 467	14,5%
Dont : Industrie	29 661	32 914	11,0%
Construction	12 622	13 259	5,0%
Commerce	38 905	43 358	11,4%
Total France	1 403 268	1 548 583	10,4%
Investissement :			
Auvergne-Rhône-Alpes	988	1 122	13,6%
France	13 241	13 775	4,0%

Source : DGFIP

Données cumulées du 1^{er} janvier au 31 mars

Les indicateurs de chiffre d'affaires et d'investissement (TVA déductible sur les immobilisations) correspondent aux données figurant sur les déclarations de TVA déposées par les acteurs économiques de la région.

Les encaissements fiscaux en forte hausse

Les **encaissements fiscaux** recouverts par la DRFiP et les DDFiP d'Auvergne-Rhône-Alpes [voir encadré] sont en forte hausse par rapport au premier trimestre 2021. Les encaissements d'impôts sur les sociétés augmentent de 23,6 %, ceux de taxe sur la valeur ajoutée de 14 %, ceux de taxe de publicité foncière de 11 % et ceux des droits de mutations de 15,2 %.

Montant et évolution des encaissements fiscaux

	Montant 2021 (en M€)	Montant 2022 (en M€)	Evolution annuelle
Impôt sur les sociétés	840	1 039	23,6%
Taxe sur la valeur ajoutée	4 093	4 667	14,0%
Taxe de publicité foncière	395	439	11,0%
Droits de mutation	369	426	15,2%

Source : DGFIP

Données cumulées du 1^{er} janvier au 31 mars

Les encaissements d'impôts sur les sociétés et de TVA comptabilisés ici ne couvrent que les seules entreprises privées ayant leur siège dans la région Auvergne-Rhône-Alpes dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 400 millions d'euros.

Baisse du nombre de dossiers traités par la CCSF mais hausse des effectifs concernés

Au premier trimestre 2022, 97 **dossiers ont été traités par la CCSF**, soit 5 de moins qu'un an auparavant. Les effectifs correspondants sont, en revanche, en hausse sur un an (près de 200 personnes en plus).

	2021	2022
Dossiers traités	102	97
Effectifs correspondants	2 414	2 605

Source : DGFIP

Données cumulées du 1^{er} janvier au 31 mars

Dossiers traités et effectifs correspondants

La commission des chefs de services financiers (CCSF), les organismes de Sécurité sociale et l'assurance chômage accordent aux entreprises qui rencontrent des difficultés financières, des délais de paiement pour leurs dettes fiscales et sociales. Les échéanciers qu'elle accorde sont pour une durée pouvant aller jusqu'à 4 ans. Au-delà, les difficultés de l'entreprise nécessitent généralement un traitement judiciaire.

Baisse des taux de restes à recouvrer à 30 jours au 1^{er} trimestre 2022

Les taux de restes à recouvrer [voir encadré] des entreprises payant mensuellement sont, quant à eux, en baisse par rapport au 1^{er} trimestre 2021. Fin mars 2022, le taux à 30 jours (échéances de février 2022) atteint 2,1 %, soit une baisse de 2,3 points par rapport au mois de février 2021. Il baisse dans tous les secteurs et notamment dans ceux où les taux de restes à recouvrer sont les plus forts comme l'hébergement-restauration (-29,4 points). Il est stable dans l'intérim.

Le taux à 90 jours (pour les échéances de décembre 2021) est en baisse de 4,3 points par rapport à décembre 2020. Il atteint 1,7 %.

Taux de restes à recouvrer de cotisations sociales des entreprises de 10 salariés et plus

Données observées à fin mars 2022	Taux en montant	Évolution 2022/2021
Échéance + 30 jours (mois de l'échéance)	2,1 % (févr-2022)	-2,3 pts
Dont : Industrie	1,0%	-0,8 pt
Construction	3,0%	-0,7 pt
Commerce	2,3%	-1,8 pt
Hébergement-Restauration	7,8%	-29,4 pts
Autres services	2,1%	-2,9 pts
Intérim	1,1%	0,0 pt
Échéance + 90 jours (mois de l'échéance)	1,7 % (déc-2021)	-4,3 pts

Source : Urssaf

Champ : entreprises employeuses du secteur concurrentiel

Les données de l'Urssaf

Le secteur concurrentiel couvert par l'Urssaf comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande. Pour le secteur de l'agriculture, la branche du recouvrement n'a qu'une couverture marginale par rapport à la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Les demandes de délai de paiements : en cas de difficultés, les entreprises peuvent demander aux Urssaf de leur accorder un délai pour s'acquitter de leurs cotisations. Ce délai est accordé ou non selon la réglementation.

Les taux de restes à recouvrer (impayés) sont calculés comme le rapport entre les cotisations restant à recouvrer et le montant des cotisations dues. Ils sont observés à 30 jours et à 90 jours après l'échéance.

Hausse des créations d'entreprises sur le trimestre et sur un an

Au premier trimestre 2022, les créations d'entreprises en Auvergne-Rhône-Alpes sont en hausse (+2,1 % sur un trimestre, contre +1 % au niveau national) pour s'établir à 31 670. Néanmoins, si la création de micro-entreprises augmente de près de 5%, les créations hors micro-entreprises enregistrent un recul de 2,2 %.

La hausse des créations d'entreprise est visible dans la construction (+2,6 %) et dans les services (+11,2 %). A contrario, les créations d'entreprises diminuent fortement dans l'industrie (- 9 %) et dans le regroupement Commerce, transports, hébergement et restauration (-15,1 %).

Sur un an, les créations d'entreprises dans la région augmentent de 2,8 % alors qu'elles baissent de 2,6 % au niveau national.

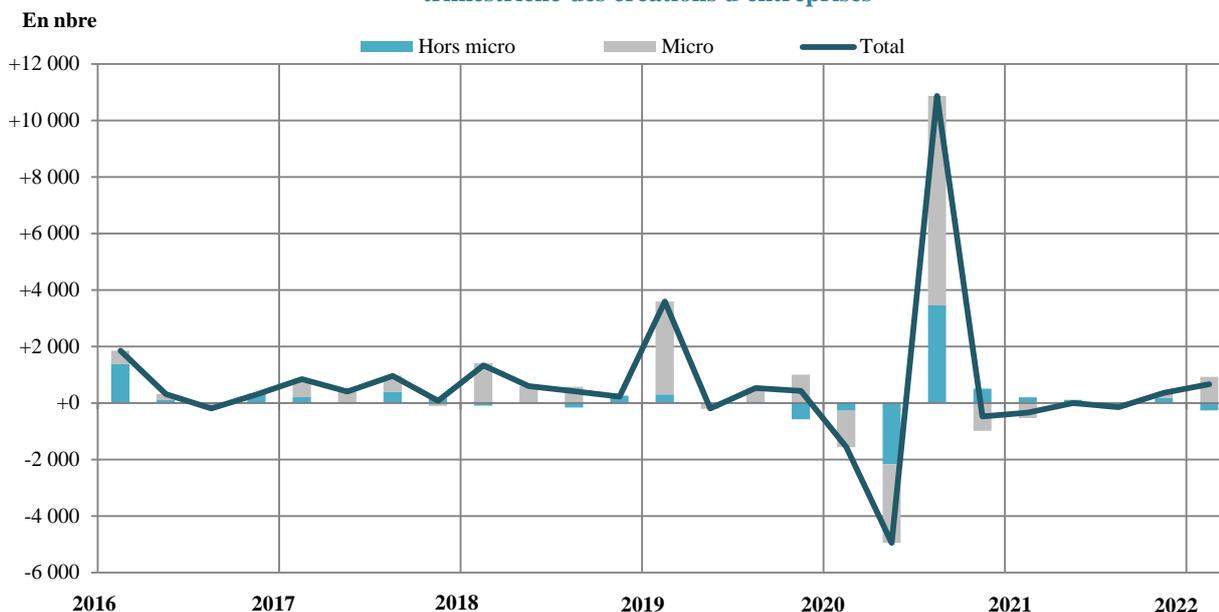
Nombre et évolution des créations d'entreprises

	Nombre de créations			Variation	
	1er Trim. 2021	4ème Trim. 2021	1er Trim. 2022	Trim.	Annuelle
Total régional	30 794	31 006	31 670	2,1%	2,8%
hors micro-entrepreneurs	11 624	11 945	11 679	-2,2%	0,5%
micro-entrepreneurs	19 169	19 061	19 991	4,9%	4,3%
Total France	268 475	259 112	261 619	1,0%	-2,6%
hors micro-entrepreneurs	101 449	101 865	100 563	-1,3%	-0,9%
micro-entrepreneurs	167 026	157 247	161 056	2,4%	-3,6%

Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements) – Méthode 2022

Champ : activités marchandes hors agriculture
 Données trimestrielles CVS

Contribution hors micro-entrepreneurs et des micro-entrepreneurs à la variation trimestrielle des créations d'entreprises



Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements)

Champ : activités marchandes hors agriculture
 Données trimestrielles CVS

Le nombre de **défaillances d'entreprises** [voir encadré] augmente : la région en a enregistré 3 381 entre début avril 2021 et fin mars 2022, soit une hausse de 11,3 % par rapport à l'année précédente. Au niveau national, les défaillances d'entreprises augmentent de 7,4 % sur la même période.

Refonte du dispositif des créations d'entreprise

Depuis janvier 2022, les statistiques de créations d'entreprises ont subi une évolution profonde de leur dispositif de calcul.

Le nouveau processus vise à aligner le calcul du nombre de créations d'entreprises sur les concepts définissant le champ des statistiques structurelles d'entreprises pour le dispositif Esane (Élaboration des Statistiques ANnuelles d'Entreprises), qui est au centre de l'appareil de production des statistiques annuelles d'entreprises à l'Insee et qui produit notamment les grands agrégats comptables sur le tissu productif français (chiffres d'affaires, valeur ajoutée, etc.). Cette harmonisation est également une exigence du nouveau règlement *European Business Statistics*.

Ainsi, les statistiques de créations d'entreprises couvrent désormais l'ensemble des entreprises non agricoles appartenant au secteur marchand (vendant des biens ou des services à un prix économiquement significatif) et produisant des biens ou des services. Cette définition ne tient plus compte, notamment, du caractère « exploitant » ou « non exploitant » des entreprises. Les entreprises considérées comme « non exploitantes », c'est-à-dire mettant à disposition d'une autre unité productive des moyens de production, sont donc comptabilisées dans les créations d'entreprises, alors qu'elles en étaient auparavant exclues. Ces entreprises peuvent produire de la valeur ajoutée et relèvent donc bien de la statistique d'entreprise.

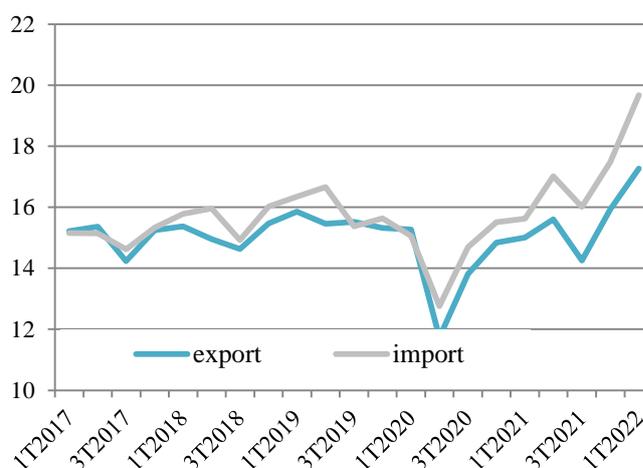
Le nouveau calcul, qui conduit à relever d'un peu plus de 5 % le niveau des créations d'entreprises en France, en 2021, est complété par un recalcul, avec le nouveau dispositif, de l'historique des créations d'entreprises depuis 2012.

Hausse annuelle des exportations et des importations sur un an

Au 1^{er} trimestre 2022, le montant des **exportations** s'est élevé à près de 17,6 milliards d'euros, soit une hausse de 15 % par rapport au 1^{er} trimestre 2021. Dans le même temps, les **importations**, qui s'élèvent à 19,7 milliards d'euros sont en hausse de près de 26 % sur un an.

La part des exportations dans le chiffre d'affaires des entreprises de la région, autre indicateur fourni par la **DGFiP**, est de 11,3 % au premier trimestre 2022 (contre 11,7 % un an auparavant). Elle est de 10,9 % au niveau national.

Montant trimestriel des exportations et importations (milliards d'€)



Source : Douanes françaises

Données brutes trimestrielles en milliards d'euros

Evolution du mode de collecte des données sur les échanges de biens

Depuis le mois de référence de janvier 2022, l'enquête mensuelle sur les échanges de biens intra-UE (EMEBI) a remplacé la déclaration d'échanges de biens (DEB) pour la collecte des informations statistiques relatives aux expéditions et introductions de biens avec les États-membres de l'Union européenne (UE)

Note : ces informations sont à prendre avec précaution car les échanges commerciaux attribués à une région peuvent présenter des différences avec leur économie réelle.

L'activité hôtelière en nette augmentation sur un an

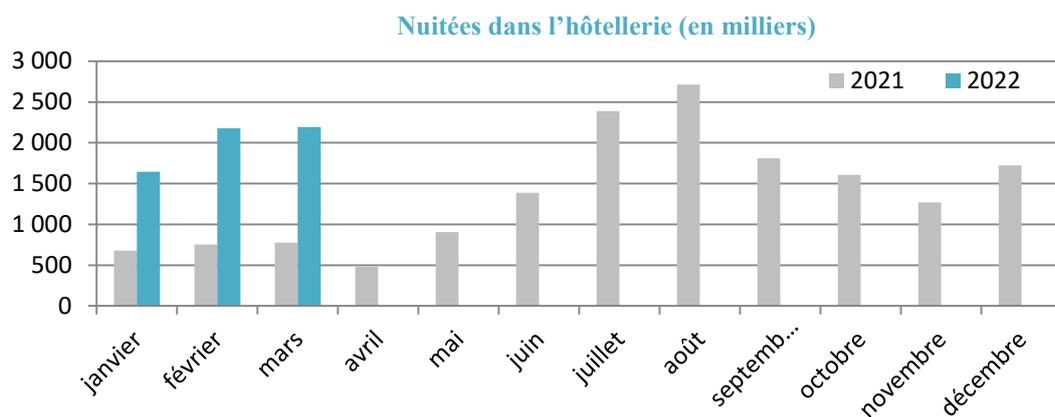
Au 1^{er} trimestre 2022, 6 018 nuitées ont été enregistrées en Auvergne-Rhône-Alpes, soit plus du double qu'un an auparavant. Ce contraste s'explique par la très faible fréquentation hôtelière liée aux restrictions encore en vigueur au premier trimestre 2021 (dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire), comme la fermeture des remontées mécaniques des stations de ski pour la saison d'hiver 2020-2021.

Nombre de nuitées trimestrielles (en milliers) et évolution annuelle

	T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021	T1 2022*
Nombre de nuitées en milliers					
Auvergne-Rhône-Alpes	2 204	2 771	6 909	4 598	6 018
France métropolitaine	15 530	23 137	57 152	41 668	35 713
Evolution annuelle					
Auvergne-Rhône-Alpes	-63,0%	197,3%	14,9%	117,9%	173,0%
France métropolitaine	-54,5%	183,5%	24,4%	139,1%	130,0%

*données provisoires

Source : Insee ; DGE ; partenaires régionaux



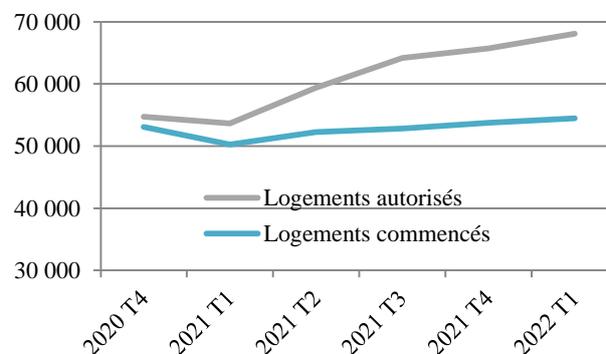
Les autorisations de logements neufs et les mises en chantiers augmentent fortement

Entre début avril 2021 et fin mars 2022, 68 080 **logements ont été autorisés** à la construction, soit une hausse de 24,2 % par rapport à l'année précédente (contre +26 % au niveau national). Les autorisations de logements augmentent dans tous les départements de la région (de +5 % dans le Rhône à +58,2% dans l'Allier).

Sur la même période, 54 450 **logements ont été mis en chantier**, soit une hausse de 9,1 % par rapport à l'année précédente (contre +9,7 % au niveau national). Cette hausse concerne aussi bien les logements individuels que collectifs. Les mises en chantier augmentent dans tous les départements, à l'exception du Rhône (-4,2 %). Si elles augmentent de 17,7 % dans le Nouveau Rhône, elles diminuent de 11,6 % dans la Métropole de Lyon.

Concernant **les locaux neufs, les autorisations de construire** représentent environ 5 millions de m² entre début avril 2021 et fin mars 2022, soit une hausse de 19,4 % par rapport à l'année précédente. **Le nombre de locaux commencés** augmente de 0,9 % par rapport à l'année précédente. Il atteint environ 3,3 millions de m² sur la période.

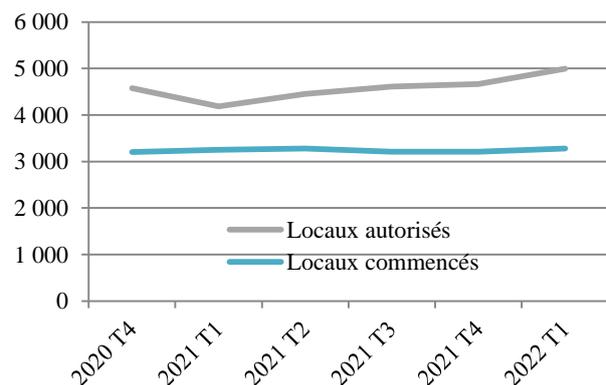
La construction de logements neufs



Source : SDES-DREAL, Sit@del2

Données annuelles glissantes brutes
Nombre de logements, estimation en date réelle

La construction de locaux neufs



Source : SDES-DREAL, Sit@del2

Données annuelles glissantes brutes
En milliers de m², estimation en date de prise en compte

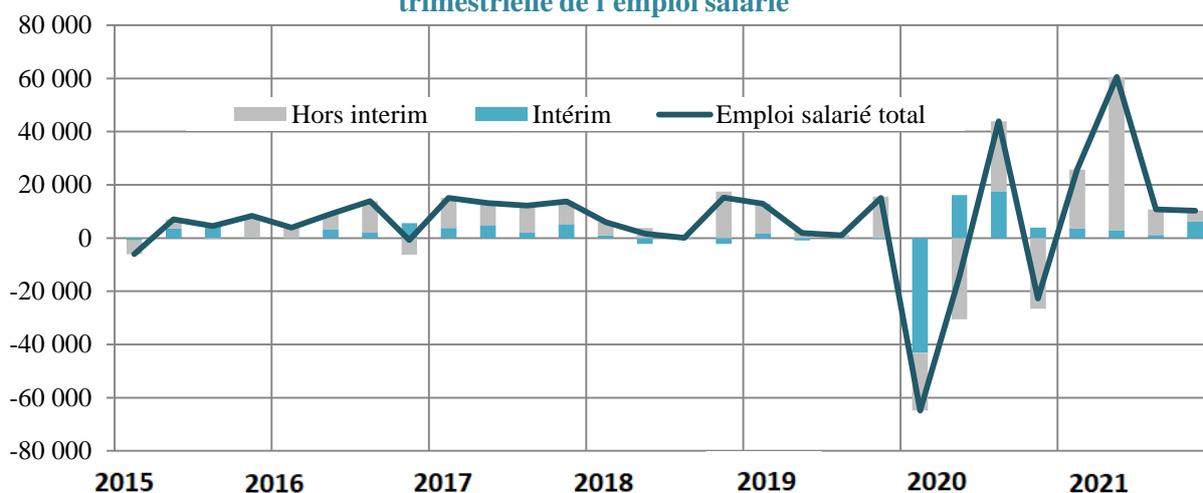
Emploi et chômage

Hausse de l'emploi salarié

En Auvergne-Rhône-Alpes, **l'emploi salarié** progresse **au 4^e trimestre 2021** (+ 0,3 %, contre +0,4 % au niveau national hors Mayotte). La région comptabilise environ 3 108 900 salariés. Si l'emploi hors intérim poursuit sa hausse (+4 000 emplois supplémentaires dans la région), c'est

l'emploi intérimaire qui représente l'essentiel de cette augmentation (+6 300 emplois). L'emploi progresse dans le secteur privé (+0,5 %), alors qu'il baisse dans le secteur public (-0,3 %). **Sur un an**, la région gagne environ 107 300 emplois (+3,6 %), soit une hausse plus importante qu'au niveau national (+2,8 %).

Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à la variation trimestrielle de l'emploi salarié



Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acof-Urssaf, Dares, Insee

Note de lecture : Au 4^e trimestre 2021, l'emploi salarié total a augmenté d'environ 10 300 emplois : + 6 300 emplois intérimaires, contre + 4 000 emplois hors intérim

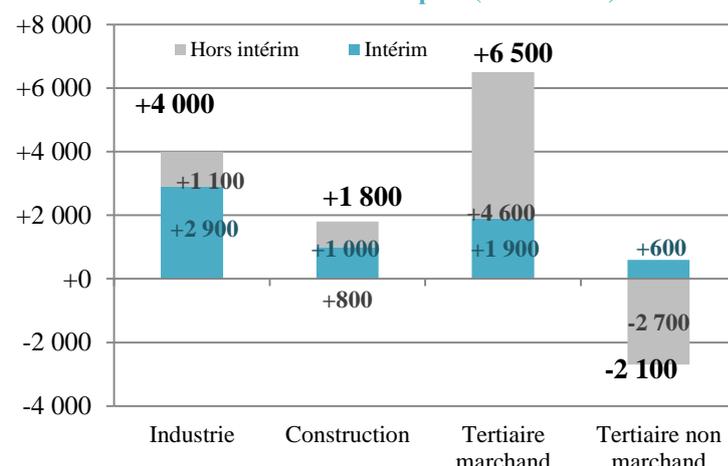
Au 4^e trimestre 2021, l'emploi salarié augmente dans l'**industrie** (+4 000 emplois ; +0,8 %) portés à la fois par l'augmentation de l'emploi hors intérim (+ 1 110) et par l'augmentation de l'emploi intérimaire (+2 900 emplois). Sur un an, l'emploi salarié dans l'industrie augmente de 2,3 %.

Sur le trimestre, les effectifs salariés augmentent dans la **construction** (+ 1 800 emplois ; +0,9 %), avec +800 emplois hors intérim et +1 000 emplois intérimaires. Sur un an, l'emploi salarié dans la construction augmente de 2 %.

Le secteur **tertiaire marchand** est également en augmentation au quatrième trimestre (+ 6 500 emplois, +0,5 %), porté à la fois par l'emploi hors intérim (+4 600) et par l'emploi intérimaire (+1 900 emplois). Sur un an, les effectifs augmentent de 6,4 %.

En revanche, l'emploi salarié dans le **tertiaire non marchand** diminue de 0,2 % sur ce trimestre (près de 2 100 emplois de moins) malgré une hausse de l'emploi intérimaire (+600 emplois). Il augmente néanmoins de 0,7 % sur un an.

Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à la variation trimestrielle de l'emploi (en nombre)



Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee
Données CVS

Les chiffres de l'emploi salarié régional du 1^{er} trimestre 2022 seront disponibles en juillet 2022.

Emploi salarié par secteur d'activité (avec intérim réaffecté au secteur d'activité utilisateur), intérim/ hors intérim, privé/public ; Données CVS

	2020 T4	2021 T3	2021 T4	évolution trim.	évolution annuelle	Taux de recours à l'intérim
Agriculture	25 700	26 600	26 700	0,5%	4,0%	1,0%
Industrie	520 100	528 000	532 000	0,8%	2,3%	8,4%
Construction	207 300	209 600	211 500	0,9%	2,0%	9,9%
Tertiaire marchand	1 308 700	1 386 100	1 392 500	0,5%	6,4%	3,2%
Tertiaire non marchand	939 800	948 300	946 200	-0,2%	0,7%	0,7%
Total régional	3 001 500	3 098 600	3 108 900	0,3%	3,6%	3,8%
Dont : Intérim	103 300	111 000	117 400	5,7%	13,6%	
Hors intérim	2 898 200	2 987 500	2 991 500	0,1%	3,2%	
Dont : Secteur privé	2 352 500	2 446 300	2 458 500	0,5%	4,5%	
Secteur public	649 000	652 300	650 400	-0,3%	0,2%	
Total France (Hors Mayotte)	25 200 700	25 791 200	25 898 100	0,4%	2,8%	3,1%

Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee

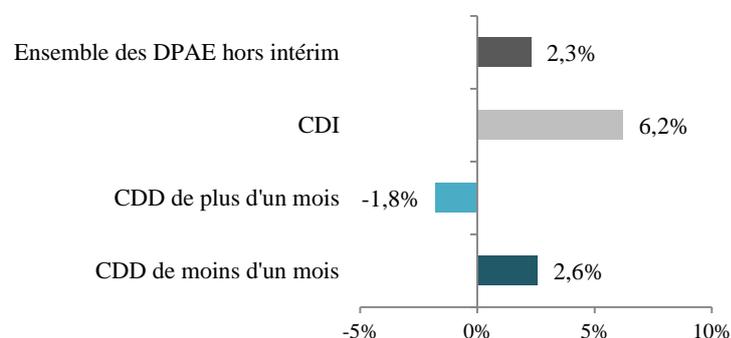
* Taux de recours à l'intérim = part des effectifs intérimaires dans l'effectif salarié total (y compris intérim)

Les déclarations préalables à l'embauche en hausse

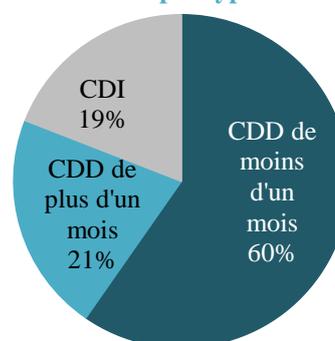
Les déclarations préalables à l'embauche (DPAE) hors intérim progressent au 4^e trimestre 2021 par rapport au trimestre précédent (+2,3 %). Sur un trimestre, cette hausse concerne les CDI (+6,2 %) et les CDD de moins d'un mois (+2,6 %). Les CDD de plus d'un mois diminuent de 1,8%. Au total, les intentions d'embauche concernent très majoritairement des CDD (81 %) et plus particulièrement des CDD de moins d'un mois (60 %).

Le volume de DPAE est supérieur au niveau d'avant crise sanitaire (+2,7 % en Auvergne-Rhône-Alpes). Ainsi, par rapport au 4^e trimestre 2019, il augmente de 1,8 % dans les services (qui totalisent près de 93% de l'ensemble des DPAE), de 0,2 % dans le BTP et de 11,2 % dans l'industrie.

Évolution trimestrielle du nombre de DPAE, par type de contrat (en %)



Répartition des DPAE par type de contrats



Source : Acooss/Urssaf
Données CVS – 4^e trimestre 2021

Le recours à l'activité partielle a concerné près de 12 000 salariés en mars 2022

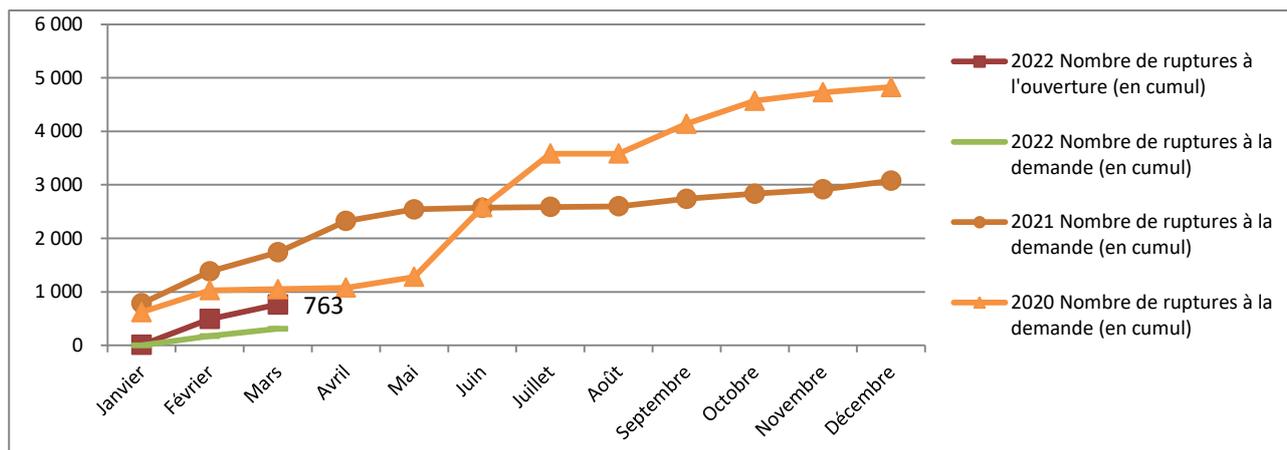
Environ 2 000 demandes d'indemnisation au titre de l'activité partielle ont été déposées à la DREETS d'Auvergne-Rhône-Alpes pour le mois de mars 2022. L'effectif concerné par ces demandes s'est élevé à 12 000 salariés, pour plus de 425 000 heures indemnisées. Que ce soit en termes d'effectif (près de 11 % du total France entière) ou de nombre d'heures indemnisées (10 % du total France entière), la région se situe au 2^e rang, après l'Ile-de-France.

Dans la région, le secteur « fabrication d'autres produits industriels » concentre 33 % des effectifs des entreprises indemnisées au titre de l'activité partielle en mars 2022, suivie des « activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien » (18 %).

Les ruptures collectives de contrats de travail

Entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2022, 763 suppressions d’emploi ont été annoncées, en début de procédure, dans le cadre de plans de sauvegarde de l’emploi (PSE), 162 dans le cadre de ruptures conventionnelles collectives (RCC), 837 dans le cadre de licenciements économiques collectifs (LICEC) de moins de 10 salariés et 240 dans le cadre de licenciements économiques collectifs de 10 salariés ou plus. Tous ces licenciements n’ont pas encore été validés à ce stade.

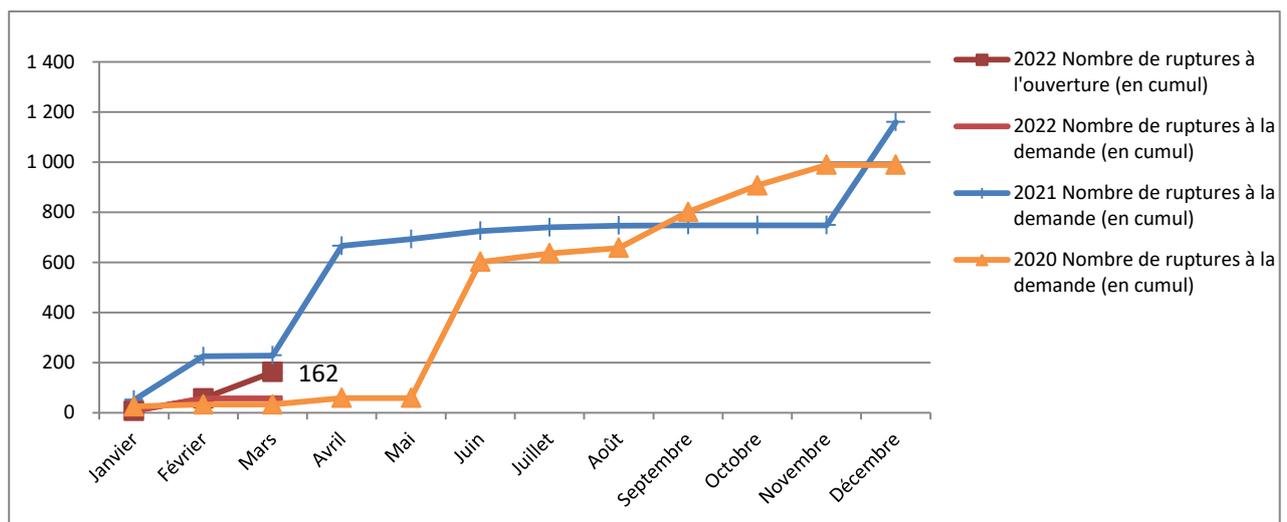
Evolution du nombre de dossiers de PSE créés entre le 1er janvier et le 31 mars 2022 (comparaison avec les années 2020 et 2021)



NB : Le nombre de ruptures d’emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail (2020-2022), - Traitements DREETS ARA

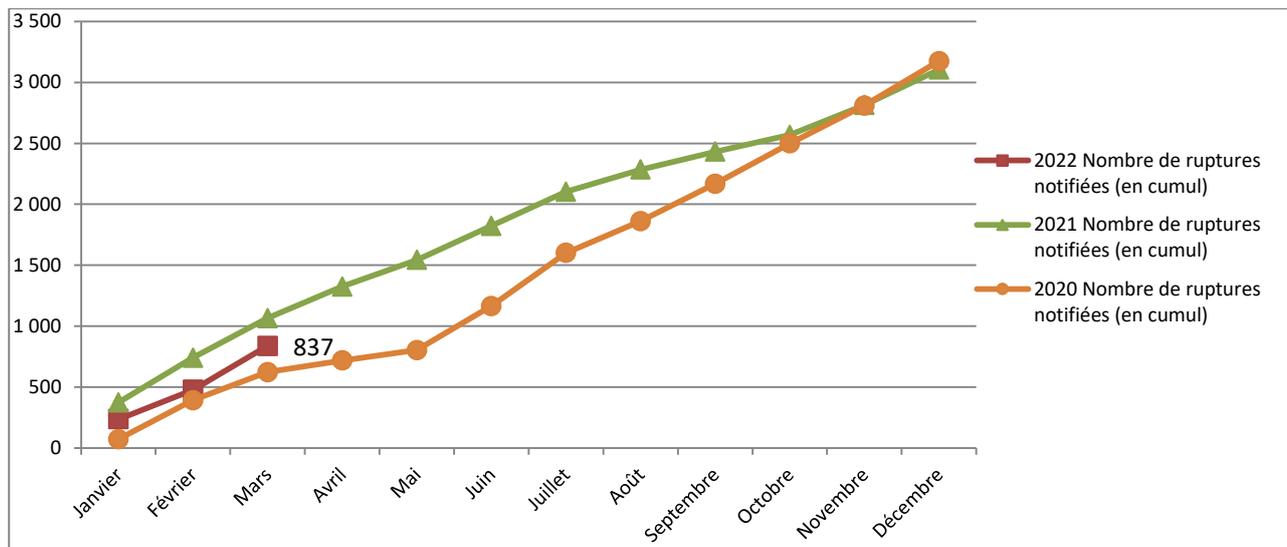
Evolution du nombre de dossiers de RCC créés entre le 1er janvier et le 31 mars 2022 (comparaison avec les années 2020 et 2021)



NB : Le nombre de ruptures d’emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

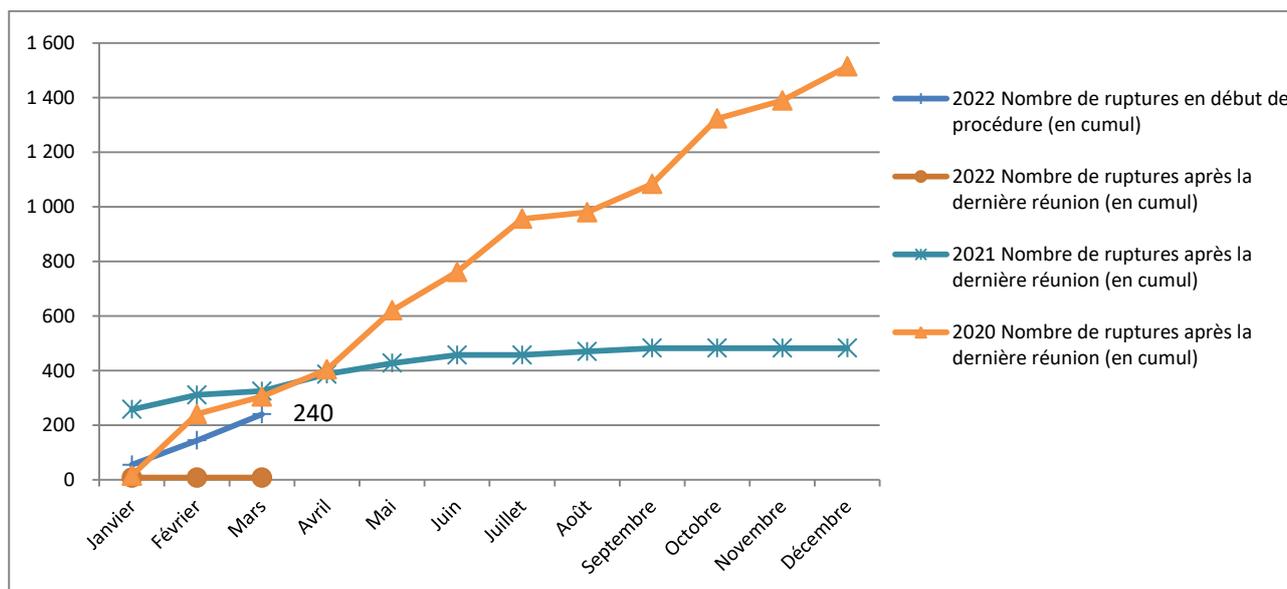
Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail (2020-2022), - Traitements DREETS ARA

Evolution du nombre de dossiers de LICEC de moins de 10 salariés créés entre le 1er janvier et le 31 mars 2022 (comparaison avec les années 2020 et 2021)



Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail (2020-2022), - Traitements DREETS ARA

Evolution du nombre de dossiers de LICEC de 10 salariés et plus créés entre le 1er janvier et le 31 mars 2022 (comparaison avec les années 2020 et 2021)



NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail (2020-2022), - Traitements DREETS ARA

Définitions

Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) : toute entreprise de 50 salariés et plus, qui envisage un projet de licenciement pour motif économique d'au moins 10 salariés sur une même période de 30 jours doit mettre en place un plan de sauvegarde de l'emploi. Le PSE doit faire l'objet d'une validation ou d'une homologation par la DREETS. L'employeur informe l'administration de l'ouverture de négociations et/ou notifie son projet de PSE.

Licenciements économiques collectifs (LICEC), hors PSE : les dossiers de licenciements économiques, hors PSE, concernent :

-toute entreprise, quel que soit son effectif, qui envisage 2 à 9 licenciements pour motif économique, sur une période de 30 jours. Celle-ci doit informer l'administration des licenciements notifiés aux salariés concernés ;

-toute entreprise de moins de 50 salariés, qui prévoit 10 licenciements économiques ou plus, sur une période de 30 jours. Celle-ci doit notifier à l'administration son projet de licenciement économique. L'administration contrôle le respect de la procédure.

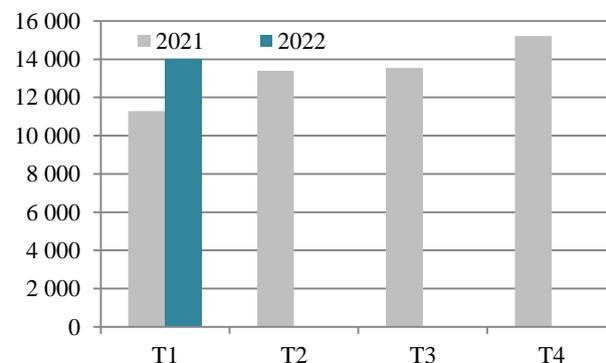
Rupture conventionnelle collective (RCC) : toute entreprise qui envisage uniquement des départs volontaires peut ouvrir des négociations en vue de conclure un accord portant RCC. Cet accord doit faire l'objet d'une validation par la DREETS. L'employeur informe l'administration de l'ouverture de négociations.

Les ruptures conventionnelles individuelles en forte hausse

Au 1^{er} trimestre 2022, près de 14 000 **ruptures conventionnelles individuelles** de CDI ont été homologuées par la DREETS en Auvergne-Rhône-Alpes, soit une hausse de près de 24 % par rapport au 1^{er} trimestre 2021. Par ailleurs, ce trimestre, 1,2 % des demandes reçues n'ont pas été validées et 0,7 % ont été jugées irrecevables.

Au niveau national, les ruptures conventionnelles homologuées augmentent de 17,7 %.

Nombre de ruptures conventionnelles individuelles homologuées



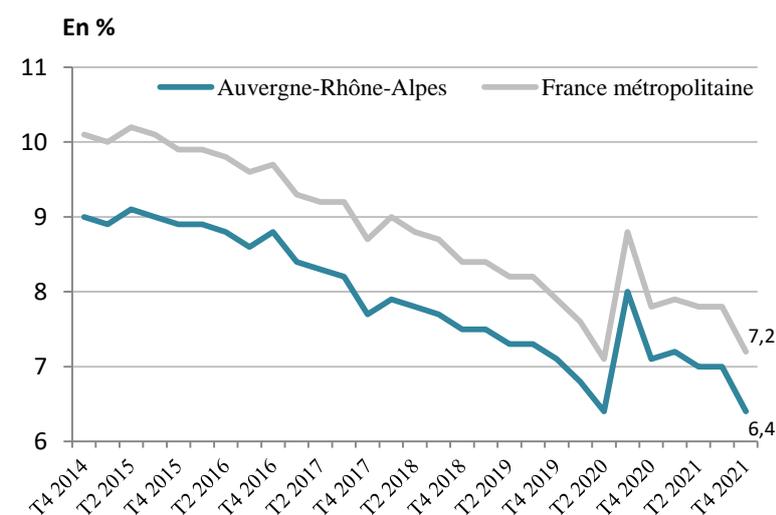
Source : SIRC – Unités territoriales Auvergne-Rhône-Alpes

Baisse du taux de chômage au 4^e trimestre 2021

Au 4^e trimestre 2021, le **taux de chômage** de la région Auvergne-Rhône-Alpes baisse de 0,6 point par rapport au trimestre précédent. Il s'établit à 6,4 %. Il reste inférieur de 0,8 point à celui de la France métropolitaine (7,2 % ; -0,6 point sur un trimestre). La région passe au 5^e rang des régions présentant les taux les plus faibles de France métropolitaine, derrière les régions Bretagne (5,8 %), Pays de la Loire (6 %), Bourgogne-Franche-Comté (6,2 %) et Corse (6,3 %).

Sur un an, le taux de chômage baisse de 0,7 point dans la région et de 0,6 point en France métropolitaine.

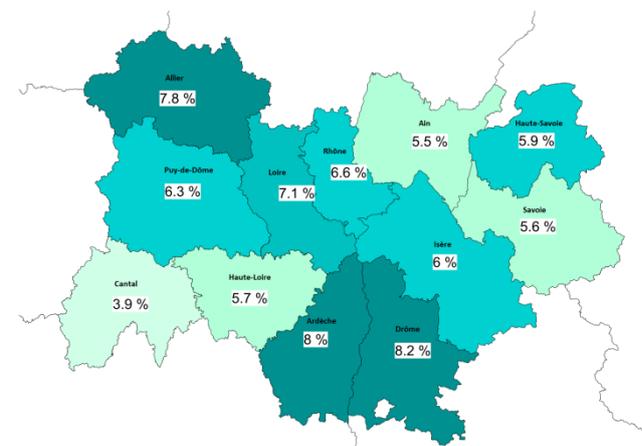
Taux de chômage trimestriel



Au niveau départemental, le taux de chômage s'échelonne de 3,9 % dans le Cantal à 8,2 % dans la Drôme. Sur le trimestre, il baisse dans tous les départements de la région (de -0,3 point en Savoie à -0,9 point en Ardèche).

Sur un an, le taux de chômage baisse également dans tous les départements de la région (de -0,5 point en Ardèche et en Haute-Loire à -1,1 point en Savoie).

Taux de chômage départemental



Les chiffres du **taux de chômage** régional du 1^{er} trimestre 2022 seront disponibles en juillet 2022.

Source : Insee, taux de chômage localisés
 Données CVS

Taux de chômage et demande d'emploi : des notions différentes

Le taux de chômage rapporte le nombre de chômeurs, au sens du BIT, à la population active. Il est estimé tous les trimestres par l'enquête Emploi de l'Insee.

La demande d'emploi ne couvre que le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi.

Ainsi, certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT (car ils ne font pas de recherche active autre que la réinscription sur les listes de Pôle emploi par exemple) et, inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à Pôle emploi (exemple des jeunes qui ne s'inscrivent pas à Pôle emploi notamment car ils n'ont pas le droit à une indemnisation).

De plus, le taux de chômage dépend de la population active et celle-ci peut par exemple augmenter davantage que le nombre de chômeurs et ainsi induire une baisse du taux de chômage.

Pour toutes ces raisons le taux de chômage et le nombre de chômeurs peuvent ne pas évoluer de la même façon pour une même période.

La demande d'emploi en catégories ABC baisse au 1^{er} trimestre 2022 et sur un an

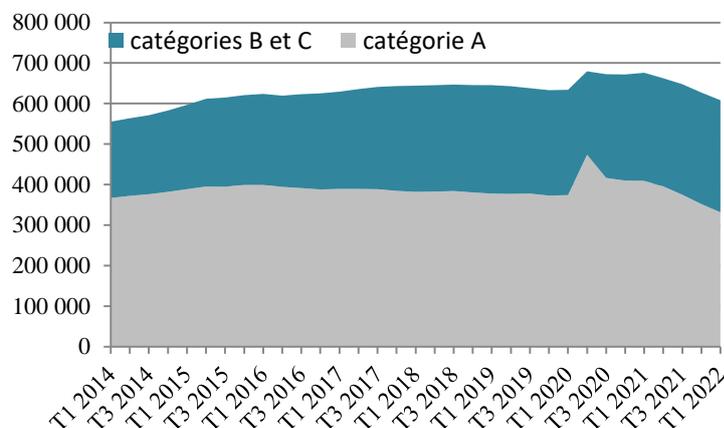
Au 1^{er} trimestre 2022, la région Auvergne-Rhône-Alpes compte en moyenne 608 230 demandeurs d'emploi en catégories A, B et C (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite ou sans activité, voir encadré). Ce chiffre est en baisse de 3 % **par rapport au 4^e trimestre 2021**. Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (sans activité) baisse sur un trimestre (-5,8 %). Les catégories B et C (regroupées) baissent de 0,5 %. Au 1^{er} trimestre 2022, les catégories B et C représentent 45,5 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi ABC, contre 43,9 % au trimestre précédent.

Sur un an, la demande d'emploi de catégories ABC baisse de 10 % avec notamment un transfert d'une partie des demandeurs d'emploi de catégorie A en catégorie C (activité réduite longue). Ainsi, la catégorie A baisse de 19 %, alors que les catégories B et C augmentent de 3,7 %.

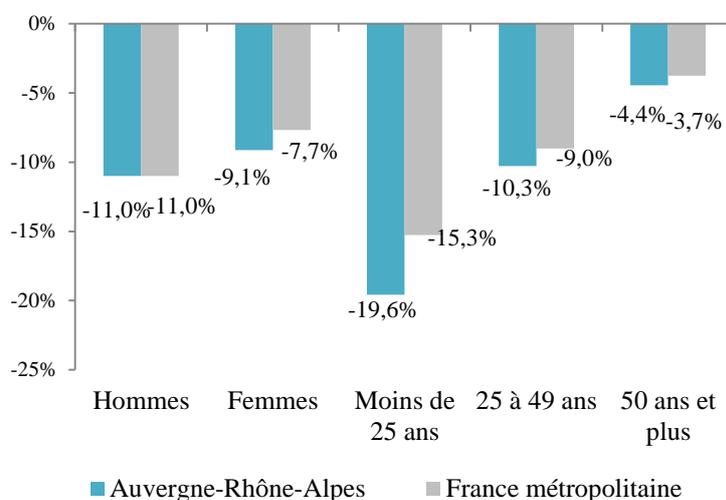
La demande d'emploi (catégories A,B,C) dans la région baisse davantage pour les hommes (-11 %) que pour les femmes (-9,1 %) par rapport au 1^{er} trimestre 2021.

Entre les 1^{er} trimestres 2021 et 2022, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories ABC des moins de 25 ans baisse de 19,6 %, celui des 25 à 49 ans de 10,3 %, et celui des 50 ans et plus de 4,4 %.

Évolution trimestrielle des demandeurs d'emploi de catégories ABC



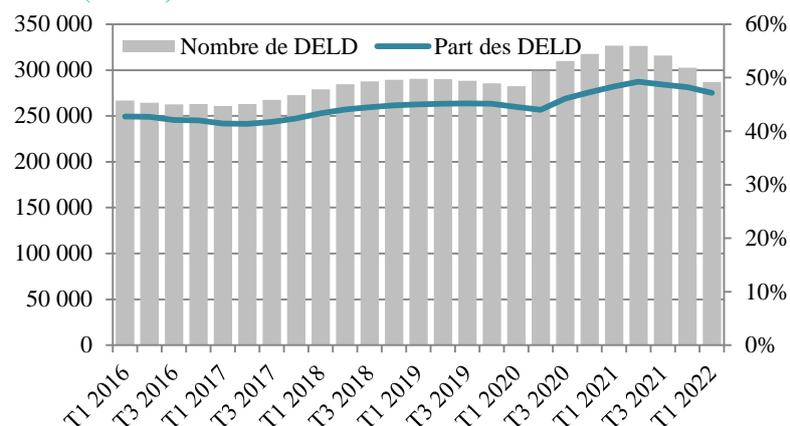
Évolution annuelle des demandeurs d'emploi de catégorie ABC par sexe et âge



Source : Pôle emploi-Dares, STMT
 Données CVS-CJO

Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B et C inscrits depuis 1 an ou plus baisse de 12,2 % sur un an. La part des demandeurs d'emploi de longue durée est passée de 48,3 % au 1^{er} trimestre 2021 à 47,2 % au 1^{er} trimestre 2022. Au total, les demandeurs d'emploi de la région sont inscrits à Pôle Emploi depuis 601 jours en moyenne, soit 21 jours de plus qu'au 1^{er} trimestre 2021.

Nombre et part des demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)



Source : Pôle emploi-Dares, STMT
Données CVS-CJO

Catégories de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi :

Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, sans emploi;

Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;

Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois).

Prestations sociales

Baisse du nombre de bénéficiaires du RSA, de l'ASS sur un an mais hausse des bénéficiaires de la prime d'activité et des allocataires de la garantie Jeunes

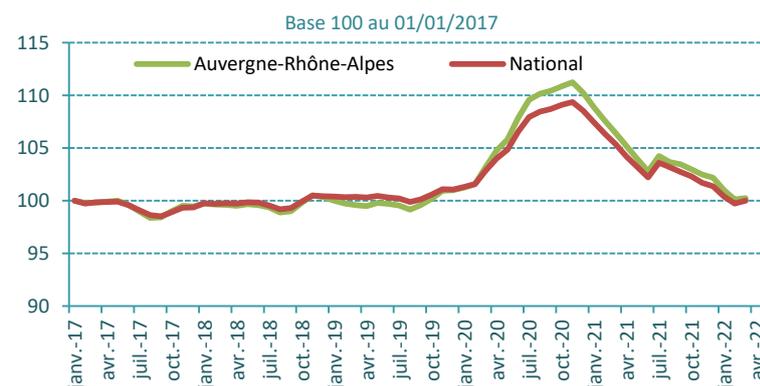
Fin mars 2022, on dénombre 158 160 allocataires du **revenu de solidarité active (RSA)** en Auvergne-Rhône-Alpes, en baisse de 5,8 % sur un an. Depuis le début de la crise sanitaire, le nombre d'allocataires du RSA a augmenté considérablement pour atteindre un pic en octobre 2020. Il se trouve désormais en-dessous de son niveau d'avant la crise sanitaire (février 2020).

Fin décembre 2021, 11 119 personnes bénéficient de l'allocation **garantie jeunes** dans la région, soit une hausse de 68,4 % par rapport à décembre 2020. Après une baisse entre juillet et août 2021, ce nombre a augmenté constamment en 2021. A compter du 1^{er} mars 2022, le dispositif **Garantie Jeunes** est remplacé par le **contrat d'engagement jeune (CEJ)**.

Fin février 2022, 28 330 personnes bénéficient de l'**allocation de solidarité spécifique (ASS)** dans la région, soit une baisse de 6,8 % par rapport à février 2021. Malgré un rebond en juillet 2021, la baisse se poursuit.

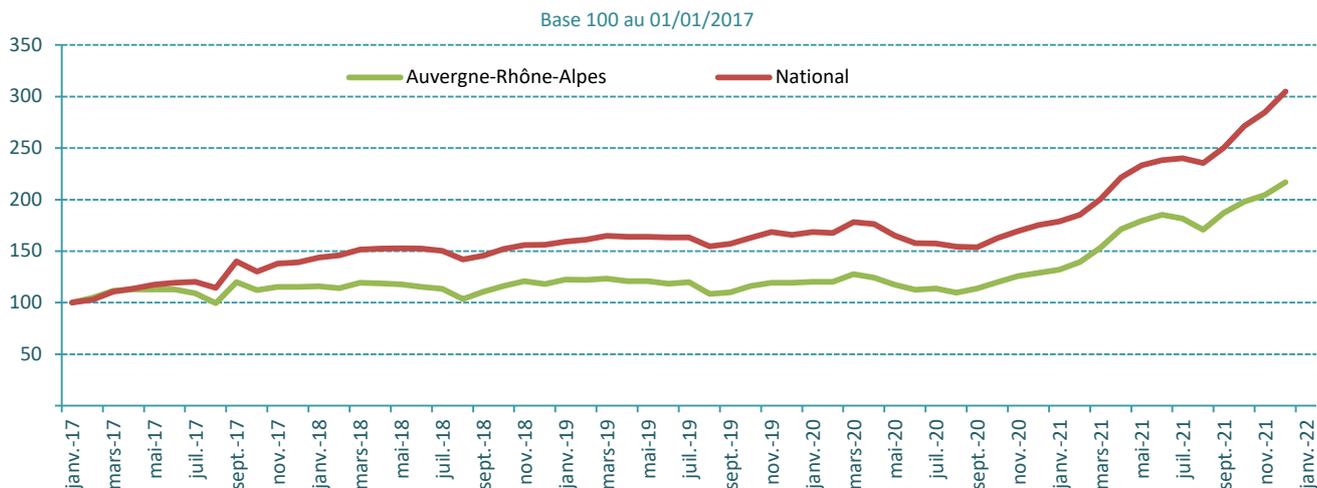
Fin mars 2022, 519 950 personnes bénéficient de la **prime d'activité** dans la région, soit une hausse de 1,5 % par rapport à mars 2021.

Évolution mensuelle du nombre d'allocataires du RSA – tous régimes (Cnaf et MSA)



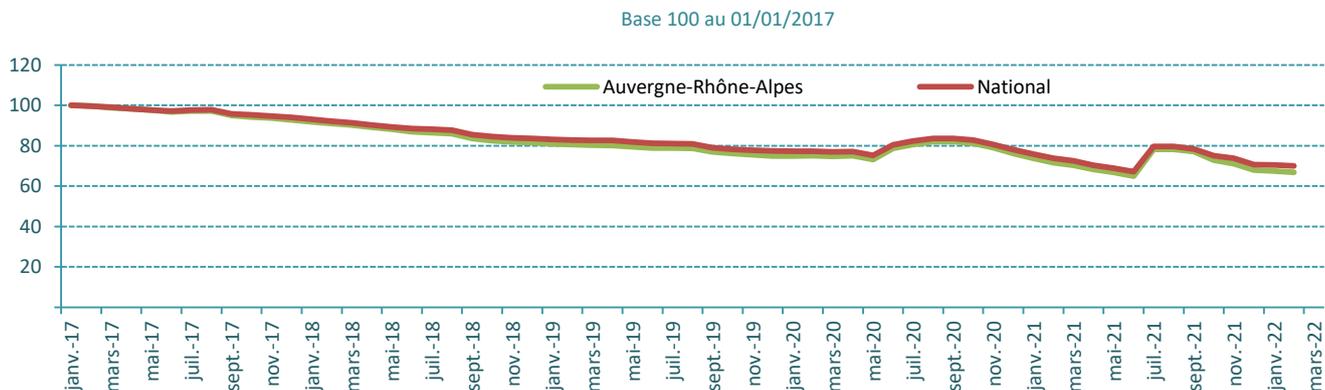
Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; Pôle emploi, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

Évolution mensuelle du nombre de bénéficiaires de l'allocation garantie jeunes



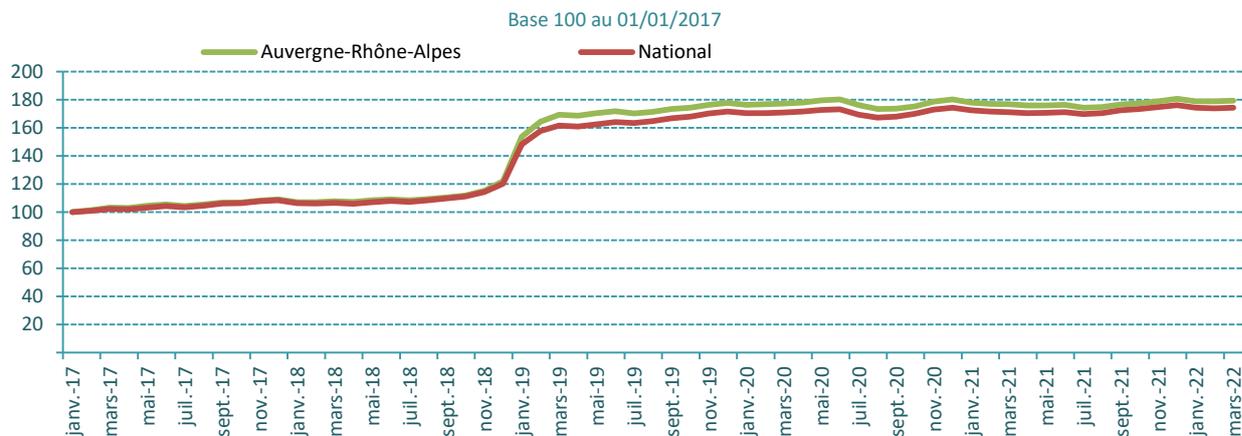
Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; Pôle emploi, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

Évolution mensuelle du nombre d'allocataire de l'ASS



Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; Pôle emploi, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

Évolution mensuelle du nombre d'allocataires de la prime d'activité – tous régimes (Cnaf et MSA)



Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; Pôle emploi, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

Définitions

- Minima sociaux d'insertion

Le **revenu de solidarité active (RSA)** s'adresse à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Le RSA est une allocation différentielle qui complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti, ou montant forfaitaire, dont le barème varie selon la composition familiale. Le RSA, sous condition, peut être majoré (RSA majoré). Cette majoration est accordée temporairement, sans condition d'âge, à un parent isolé assumant la charge d'un ou plusieurs enfants ou à une femme enceinte isolée.

L'**allocation de solidarité spécifique (ASS)** est une allocation pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail. Les allocataires de l'ASS sont les allocataires indemnisés au titre du dernier jour de chaque mois considéré.

- Autres prestations sociales

La **prime d'activité** est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes, salariés ou non-salariés. Toute personne majeure non étudiante percevant des revenus issus d'une activité professionnelle peut bénéficier de la prime d'activité sous conditions de ressources. La prime d'activité, sous les mêmes conditions que le RSA, peut être temporairement majorée.

La **Garantie jeunes** est un dispositif s'adressant aux jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) et qui se trouvent en situation de précarité. Il leur offre, pendant douze mois, un accompagnement intensif assuré par une mission locale ainsi qu'une allocation. Le dispositif peut être prolongé pour une durée maximum de six mois. Les "stocks" correspondent au nombre de jeunes qui bénéficient de l'accompagnement Garantie jeunes à la fin du mois considéré. Les "allocataires" désignent les jeunes qui bénéficient d'une allocation Garantie jeunes au titre du mois considéré parmi les jeunes accompagnés dans le cadre de la Garantie jeunes (87 % en mai 2020). Les "entrées initiales" correspondent au nombre de jeunes qui entrent dans l'accompagnement au cours du mois considéré. Dans le cadre du plan "1 jeune, 1 solution", et suite aux annonces du Gouvernement du 26 novembre 2020, 100 000 places supplémentaires sont prévues pour l'année 2021, portant le nombre total de bénéficiaires potentiels à 200 000 jeunes accompagnés. Les conditions d'entrée (critères de non-imposition et de ressources) sont assouplies à partir du mois de juin 2021 et la durée du parcours du jeune pourra être modulée en fonction de sa situation à compter d'octobre 2021. Elle pourra aller de 9 à 18 mois afin de s'adapter aux besoins d'accompagnement.

A compter du 1^{er} mars 2022, le dispositif **Garantie Jeunes** est remplacé par le **contrat d'engagement jeune (CEJ)**.

Les dernières publications du Service Etude, Statistique et Evaluation de la DREETS

Accessibles sur <http://www.auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr>
(Rubrique Etudes et Statistiques – Retrouver les publications)

Etudes :

Emploi saisonnier : au-delà de l'hébergement-restauration, des orientations territoriales différentes– ANTOINE Patricia, SENIGOUT Emilie (INSEE), JACOD Olivier, VAN PUymbroEck Cyrille (DREETS), mai 2022

Dans les secteurs marchands, une perte d'activité globale de 10 % entre mars 2020 et juin 2021 – Crise Covid en Auvergne-Rhône-Alpes– GAUTHEY Grégoire, SENIGOUT Emilie (INSEE), VAN PUymbroEck Cyrille (DREETS), mars 2022

Evaluation régionale des observatoires départementaux d'analyse et d'appui au dialogue social– SOUTOUL Fanny (DREETS), mars 2022

L'évolution de l'emploi salarié en Auvergne-Rhône-Alpes – GRAFF Didier (DREETS), février 2022

L'anticipation du risque d'inaptitude dans les entreprises de 50 salariés ou plus en Auvergne-Rhône-Alpes – GRAFF Didier (DREETS), janvier 2022

La négociation collective dans les entreprises de moins de 50 salariés du Rhône 2017-2019 – MEYER Pascale (DREETS), septembre 2021

La mixité femmes/hommes dans le secteur de la plasturgie en région Auvergne-Rhône-Alpes – SOUTOUL Fanny (DREETS), juillet 2021

La demande d'emploi en ARA, sur 10 ans – JAKSE Christine (DREETS), juillet 2021

La négociation sur l'intéressement dans les entreprises de moins de 50 salariés de Haute-Savoie – YOUMBI Béatrice, MEYER Pascale (DREETS), juin 2021

Chiffres clés :

Demande d'emploi régionale et départementale, 1^{er} trimestre 2022, DREETS –Pôle emploi, avril 2022

Taux de chômage régional et départemental au 4^e trimestre 2021 – TAVERNET Michèle, avril 2022

Emploi salarié régional et départemental au 4^e trimestre 2021 – TAVERNET Michèle, avril 2022

Directrice de la publication : Isabelle NOTTER

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
d'Auvergne-Rhône-Alpes (DREETS)

Service étude, statistique et évaluation (SESE)

Note réalisée par Olivier JACOD (DREETS), avec la contribution de Marie-Laure DOLY (DRFiP), des correspondants des DDFiP et des correspondants des cellules statistiques URSSAF

Photos sur la couverture : © Phovoir.fr ; @Fotolia.com

Tour Swisslife - 1, Boulevard Vivier Merle - 69443 LYON CEDEX 03

Téléphone : 04 72 68 29 00 - Télécopie : 04 72 68 29 29

Internet : <https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/>

